

COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU CAMBRESIS

L'an deux mille vingt et un, le onze mai à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambresis s'est réuni, en visio conférence, sur convocation qui lui a été adressée le cinq mai deux-mille vingt et un, en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY. (Délibérations avec condition de quorum)

MEMBRES PRESENTS : (45 : 39 titulaires – 6 suppléants)

45 membres sont présents avec voix délibérative (sur 84 délégués), le quorum étant atteint, la séance peut donc commencer.

Membres présents avec voix délibérative (45- 39 Titulaires et 6 suppléants) :

Communauté d'agglomération de Cambrai (22 votants – 17 titulaires – 5 suppléants ayant obtenu procuration) :

- | | | |
|------------------------|------------------------|----------------------------|
| 1. Gérard ALLART, | 9. Marc LANGLAIS, | 17. Sylvain TRANOY, |
| 2. Thierry BOUTEMAN, | 10. Fernande LAMOURET, | 18. Jean-Paul BASSELET (S) |
| 3. Eddy DHERBECOURT, | 11. Brunon LEFEBVRE | 19. Delphine HEPNER (S) |
| 4. Bruno IVANEC, | 12. Stéphane MAURICE, | 20. Thérèse WARGNIES (S) |
| 5. Benoit DHORDAIN, | 13. Pascal MOMPACH, | 21. Geneviève GAUTHIER(S) |
| 6. Olivier GOBERT | 14. Slimane RAHEM, | 22. Ludivine CHEMSI (S) |
| 7. Jean-Claude GUINET, | 15. Laurence SAYDON, | |
| 8. Bernard HUREZ, | 16. Gérard SETAN, | |

Communauté d'agglomération du Caudrésis – Catésis (20 votants – 19 titulaires – 1 suppléant ayant obtenu procuration):

- | | | |
|------------------------|-------------------------|-----------------------|
| 1. Fabrice BACCOUT, | 6. André-Marie FORRIERE | 14. Jacques OLIVIER |
| 2. Frédéric BRICOUT | 7. Stéphane JUMEAUX, | 15. Jeremy RICHARD, |
| 3. Didier CATTOEN, | 8. Yannick HERBET, | 16. Liliane RICHOMME, |
| 4. Marie-Josée DEPREZ, | 9. Michel HENNEQUART | 17. Paul SOUPLY |
| 5. Bernadette DUBUIS, | 10. Henri QUONIOU | 18. Laurence RIBES, |
| | 11. Joseph MODARELLI, | 19. Sylvain HALLE(S) |
| | 12. Gilles PELLETIER, | |
| | 13. Patrice QUEVREUX | |

Communauté de Communes du Pays Solesmois (3 votants – 3 titulaires – 0 suppléant) :

1. Michel DHANEUS,
2. Jean-Marc BOUCLY
3. Didier ESCARTIN,

Membres excusés (T) :

Yvette BLANCHARD, Pascal BRUNIAUX, Jean-Marie DEVILERS, Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD, Guy COQUELLE, Jacques DENOYELLE, Dominique GAILLARD, Christian DUMONT, Romain MANESSE, Francis NOBLECOURT, Daniel POTEAU, Nicolas SIEGLER, Olivier DELSAUX, Jean-Pierre DHORME, Gilbert DRAIN, M-Thérèse DOIGNAUX, Nathalie DROBINOHA, Pascal DUEZ, Jean FICHAUX, Jean-Pierre GOLEBIEWSKI, Philippe LOYEZ, Michel PRETTRE, Yves MARECAILLE, Karine MORELLE Maryvone RINGEVAL

Alexandre BASQUIN, Maurice DEFAUX, Etienne BASQUIN, Mathieu DAVOINE, Pierre-Henri DUDANT Daniel BLAIRON, Patrice BONIFACE, Ludovic HAVART, Bertrand LEFEBVRE, Daniel FORRIERES, Véronique GODELIEZ NICAISE, Jean-Claude GERARD, Jean-Felix MACAREZ, Julien LEONARD, Jérôme MELI, Bernard PLET, Didier KEHL,

-Georges FLAMENGT, Sylviane MAROUZE Paul SAGNIEZ, Roland SALENGRO

Membres présents sans voix délibérative (4) :

Marie-Danielle CHEVALLIER, Jacky LAURENT Claude LECLERCQ,

Aymeric DEMADE

Secrétaire de séance :

Jeremy RICHARD

Objet : Avenants aux partenariats avec l'ANAH au titre du PIG

Monsieur le Président expose :

Le Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays du Cambresis a mis en œuvre un Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux » dans le pays du Cambresis 2019-2023, en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat, le Département du Nord et la Région Hauts-de-France.

Ce dispositif qui vise à inciter financièrement les propriétaires occupants à réaliser des travaux de rénovation énergétique et d'adaptation de leur logement, a été mis en place pour une durée de 5 ans. Le dispositif couvre les 116 communes du Pays de Cambresis, regroupées en trois intercommunalités.

Le Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays du Cambresis a mis en œuvre un Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux » dans le pays du Cambresis 2019-2023, en partenariat avec l'Agence Nationale de l'habitat, le Département du Nord et la Région Hauts-de-France.

Ce dispositif qui vise à inciter financièrement les propriétaires occupants à réaliser des travaux de rénovation énergétique et d'adaptation de leur logement, a été mis en place pour une durée de 5 ans. Le dispositif couvre les 116 communes du Pays de Cambresis, regroupées en trois intercommunalités.

Ces avenants ont pour objet de définir les obligations réciproques de chacune des parties concernant les modifications apportées à la convention du Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux » du Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays du Cambresis susvisée.

Ces modifications portent sur :

- Les objectifs quantitatifs de dossiers de précarité énergétique ;
- Les objectifs quantitatifs dossiers d'autonomie de la personne ;
- Les modalités techniques de suivi-animation, et plus particulièrement de la méthode d'évaluation énergétique du logement.

Il vous est demandé :

- **De valider la convention**
- **D'autoriser le Président à signer les trois avenants afférents**

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait en séance à la date que dessus.

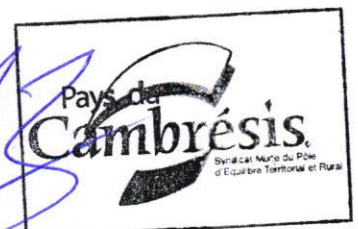
Pour extrait conforme,

Publié le 27 MAI 2021

Certifié exécutoire le 27 MAI 2021

Le Président,

Sylvain TRANOY



Délibération transmise à la Sous-Préfecture de CAMBRAI le